



Assemblée générale

Distr. générale
16 mai 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 148 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Mission des Nations Unies au Libéria : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Dollars É.-U.

Crédit ouvert pour l'exercice 2004/05	821 986 000
Dépenses de l'exercice 2004/05	740 964 800
Crédit ouvert pour l'exercice 2005/06	722 422 100
Budget proposé par le Secrétaire général pour l'exercice 2006/07	716 855 700
Montant recommandé par le Comité consultatif pour le budget de l'exercice 2006/07	716 717 700

I. Introduction

1. L'application des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant au paragraphe 28 du présent rapport entraîneraient une réduction de 138 000 dollars du montant du budget proposé par le Secrétaire général pour la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Le Comité consultatif formule en outre dans le présent rapport un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les possibilités qui s'offrent de réaliser des économies supplémentaires.

2. Dans le rapport qu'il doit consacrer à l'ensemble des aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif exprimera ses vues et formulera des recommandations sur un certain nombre de points qui sont communs aux différentes opérations et missions. Il se



borne donc, dans le présent rapport à faire des observations et recommandations portant spécifiquement sur la gestion des ressources de la MINUL et d'autres questions concernant la Mission.

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUL sont récapitulés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

4. Comme l'avait recommandé le Comité consultatif, l'Assemblée générale, par sa résolution 58/261 B, a ouvert pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 un crédit de 864 815 900 dollars, dont 821 986 000 dollars pour couvrir les dépenses afférentes à la poursuite de la Mission, 35 015 300 dollars à verser au compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix et 7 814 600 dollars pour le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le montant brut des dépenses de l'exercice se chiffre à 740 964 800 dollars (soit un montant net de 731 196 700 dollars).

5. Le solde inutilisé d'un montant brut de 81 021 200 dollars (montant net : 80 704 400 dollars) représente 9,9 % du crédit ouvert pour la poursuite de la Mission. Cet écart tient à ce que les dépenses ont été inférieures aux prévisions pour les principaux postes suivants :

a) Personnel militaire : le solde (21 536 000 dollars) est dû essentiellement aux facteurs ci-après : déploiement rapide du matériel appartenant aux contingents, qui a permis d'imputer les dépenses correspondantes à l'exercice précédent; coût des rations inférieur aux prévisions; et déploiement plus limité que prévu des unités de police civile;

b) Personnel civil : le solde (12 589 700 dollars) tient essentiellement aux facteurs ci-après : taux de vacance de postes supérieur au taux budgétisé pour le personnel recruté sur le plan international; retards dans le déploiement des Volontaires des Nations Unies; ces deux facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national, due à l'entrée en vigueur d'un nouveau barème des traitements le 1^{er} février 2005, et au fait que plus de la moitié des postes d'agent des services généraux ont été pourvus à une classe supérieure à celle budgétisée;

c) Dépenses opérationnelles : le solde (46 895 500 dollars) tient entre autres choses aux facteurs suivants : frais de location des locaux inférieurs aux prévisions; abandon d'un projet de distribution de carburant à l'échelle du pays, motivé par le mauvais état de l'infrastructure; utilisation de fournitures de défense achetées durant l'exercice précédent; consommation de carburant et de lubrifiants inférieure aux prévisions du fait du mauvais état du réseau routier; réduction d'une unité du parc d'hélicoptères par rapport aux prévisions; enfin, réduction du tarif de location du circuit de télécommunications mondiales par satellite et du circuit desservant la Base de soutien logistique de Brindisi.

6. Les observations formulées par le Comité consultatif au vu des informations sur les différents postes de dépenses figurant dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(A/60/645) ont été consignées, lorsqu'il y avait lieu, dans la partie du présent rapport qui traite du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/653).

7. Dans son rapport sur le provisionnement des charges afférentes à l'assurance maladie après la cessation de service (A/60/450), le Secrétaire général a proposé diverses mesures concernant le calcul du montant actuariel de ces charges et leur provisionnement. L'une d'elles devait consister à consacrer au provisionnement de l'assurance maladie une somme de 250 millions de dollars, qui serait prélevée sur le montant, à la date de clôture de l'exercice 2005, des soldes inutilisés, économies et annulations d'engagements d'exercices antérieurs afférents aux opérations de maintien de la paix en cours. **La décision que prendra l'Assemblée générale au sujet de cette recommandation pourrait avoir une incidence sur le financement de la MINUL et d'autres opérations de maintien de la paix.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé que le montant cumulatif des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour le financement de la MINUL depuis son démarrage se chiffrait à 1 976 586 000 dollars au 31 décembre 2005. À cette date, le montant des contributions acquittées s'établissait à 1 786 258 000 dollars, et les arriérés se chiffraient donc à 190 328 000 dollars. Au 31 mars 2006, le solde de trésorerie de la Mission était de 354 millions de dollars, et le total des engagements non réglés de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 s'établissait à 56 988 000 dollars.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2006, le total estimatif des remboursements dus aux pays qui fournissent des contingents était de 17 478 000 dollars, mais qu'il n'y avait à cette date aucun arriéré de paiement au titre du matériel appartenant aux contingents. Pour ce qui est des indemnités prévues en cas de décès ou d'invalidité, la situation au 30 avril 2006 était la suivante : les indemnités versées à la suite des 30 demandes d'indemnisation déjà traitées totalisaient 1 345 100 dollars, et 18 demandes d'indemnisation étaient encore en souffrance. **Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite sans tarder à ces demandes.**

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2006, les taux de vacance de postes relevés pour les différentes catégories de personnel de la MINUL étaient les suivants :

	<i>Effectif approuvé</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants (ou non pourvus par suite d'un report de déploiement)</i>
Observateurs militaires	215	199	7,4
Personnel des contingents	15 035 ^a	14 614	2,8
Police civile	635	564	11,2
Unités de police constituées	480	480	–

	<i>Effectif approuvé</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants (ou non pourvus par suite d'un report de déploiement)</i>
Personnel civil recruté sur le plan international	607 ^b	529	12,9
Personnel civil recruté sur le plan national	781 ^b	754	3,5
Volontaires des Nations Unies	278 ^b	258	7,2

^a Compte tenu du renforcement temporaire d'effectifs (250 militaires) que le Conseil de sécurité a autorisé pour la période allant du 15 novembre 2005 au 31 mars 2006 dans sa résolution 1626 (2005), puis autorisation qu'il a par la suite reconduite jusqu'au 30 septembre 2006 dans sa résolution 1667 (2006).

^b Non compris les postes de la Division de l'assistance électorale, dissoute avec effet au 31 décembre 2005 (21 postes pourvus par recrutement sur le plan international, 23 postes pourvus par recrutement sur le plan national et 153 postes de Volontaires des Nations Unies) et les postes financés par les crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (9 postes pourvus par recrutement sur le plan international et 7 pourvus par recrutement sur le plan national).

11. Le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau indiquant la répartition des dépenses déjà engagées et des dépenses prévues au 30 avril 2006 pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (voir annexe I). Les dépenses déjà engagées au 30 avril 2006 totalisent 642 857 222 dollars, soit 89 % du montant brut du crédit ouvert pour l'exercice (722 422 100 dollars) pour une période représentant 83 % de la durée totale de celui-ci. Pour l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses déjà engagées et des dépenses prévues se chiffre à 712 514 695 dollars, soit près de 99 % du montant du crédit ouvert. Ces totaux tiennent compte à la fois des économies attendues et des dépassements de crédits prévus. À ce sujet, le Comité consultatif note que des économies importantes (16,4 millions de dollars) sont prévues sur les dépenses opérationnelles, mais que le projet de budget pour l'exercice 2006/07 ne prévoit qu'une réduction de 14,4 millions de dollars pour ce poste de dépense.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

A. Mandat de la Mission et résultats prévus

12. Le mandat de la MINUL a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1509 (2003) du 19 septembre 2003. Par sa résolution 1626 (2005) du 19 septembre 2005, le Conseil a : prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 31 mars 2006; autorisé la MINUL à déployer en Sierra Leone à partir de novembre 2005 jusqu'à 250 militaires des Nations Unies, en vue d'assurer la sécurité du Tribunal pénal international pour la Sierra Leone; approuvé une augmentation temporaire de l'effectif autorisé du personnel militaire de la MINUL, le portant au total à 15 250 soldats, pour la période allant du 15 novembre 2005 au 31 mars 2006; dans la même résolution, il a en outre prié le Secrétaire général de formuler des recommandations au sujet d'un plan de retrait de la MINUL. Par sa résolution 1657 (2006) du 6 février 2006, le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 30 septembre 2006 et décidé de maintenir à 15 250 soldats l'effectif maximum autorisé du personnel militaire de la MINUL. Dans la même résolution, le Conseil a aussi

réaffirmé son intention d'autoriser le Secrétaire général à redéployer à titre temporaire des contingents entre la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), en tant que de besoin, et prié le Secrétaire général de reconsidérer ses recommandations relatives à un plan de retrait de la MINUL et de lui présenter de nouvelles recommandations dans son prochain rapport sur les progrès accomplis par la Mission dans l'accomplissement de son mandat.

13. La période 2005/06 a été marquée par l'organisation d'un scrutin à l'échelle nationale pour l'élection du Président et du Vice-Président du Libéria, des membres du Sénat et des membres de la Chambre des représentants, qui a eu lieu le 11 octobre 2005, conformément à l'Accord global de paix du 18 août 2003, et la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu. Durant le prochain exercice, le rôle de la MINUL est donc appelé à changer, le maintien de la paix cédant progressivement le pas à la consolidation de la paix, qui consistera notamment, pour la Mission, à mieux asseoir l'autorité de l'État et à l'étendre à l'ensemble du pays. Le Comité consultatif note à cet égard que la mission d'évaluation interdépartements dépêchée au Libéria en février 2006 a recommandé que la MINUL déploie davantage de ses spécialistes chevronnés des questions politiques, des droits de l'homme et de l'état de droit à l'intérieur du pays, et affecte aux institutions de l'État du personnel qualifié prélevé sur les ressources de sa composante chargée des affaires civiles, en collaboration avec les autorités nationales, selon qu'il conviendra et en tant que de besoin (S/2006/159, par. 54).

14. Pour ce qui est de la mise en œuvre du cadre de budgétisation axée sur les résultats, le Comité consultatif note une nette amélioration de la présentation et de la teneur du rapport sur l'exécution du budget et du projet de budget. Il relève notamment qu'il a été tenu compte de ses recommandations quant à la nécessité de définir succinctement les critères, en employant une terminologie claire (voir A/59/736/Add.11, par. 8).

15. Dans son dernier rapport sur le financement de la MINUL (A/59/736/Add.11, par. 24), le Comité consultatif s'était déclaré préoccupé par la fermeture de l'antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Libéria et la décision de confier à la MINUL le soin de coordonner les affaires humanitaires, et avait demandé des précisions quant à la manière dont la Mission envisageait, dans la perspective de sa stratégie de sortie, l'évolution des activités de coordination d'aide humanitaire, de réinsertion, du redressement et de reconstruction. Le Comité consultatif a été informé qu'un plan de réduction progressive de l'ampleur des activités de la Section de la coordination de l'aide humanitaire lui serait soumis en même temps que le projet de budget de la MINUL pour l'exercice 2007/08 et que d'ici là, un certain nombre des fonctions relevant de la Section seraient transférées aux autorités locales.

16. Entre autres choses, la Section supervise actuellement la mise en place d'un comité permanent interorganisations qui aura compétence, à l'échelle du pays, pour répartir les fonctions d'évaluation des risques et les rôles en cas de crise humanitaire entre un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales et d'organismes des Nations Unies. Ces fonctions et ces rôles seront progressivement assumés par le Gouvernement dans la mesure où le développement des moyens dont il dispose dans ces domaines le lui permettra. Il est prévu que le retour des personnes déplacées, qui s'inscrit dans le cadre d'une opération dirigée par la Section, s'achèvera en juin 2006 et que le Groupe d'aide aux déplacés, dont la

dotation en personnel comprend essentiellement des fonctionnaires détachés par des organismes des Nations Unies, sera alors supprimé. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) continue de diriger l'opération de rapatriement des réfugiés libériens, qui devrait s'achever en 2007.

17. La Section de la coordination de l'aide humanitaire exerce aussi une surveillance dans les régions de retour pour s'assurer que les déplacés sont durablement réinstallés. Cette fonction de surveillance comprend notamment la protection des personnes réinstallées, la coordination des activités de relèvement des collectivités locales et l'analyse de la couverture des services sociaux, en vue d'en détecter les lacunes. La Section a l'intention, dans le courant de l'exercice 2006/07, de transférer ces fonctions aux autorités locales et à la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés. La fonction de mobilisation des apports financiers des donateurs pour les activités de relèvement sera progressivement transférée au Gouvernement durant l'exercice 2006/07, une fois que le Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria aura commencé de fonctionner. Par ailleurs, il est prévu que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) prenne en charge à compter de juin 2006 le Centre d'information sur l'aide humanitaire, actuellement financé par le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires.

18. Le Comité consultatif a été informé que lorsqu'il examinerait le projet de budget de la MINUL pour 2007/08, il recevrait communication d'un plan de repli progressif de la Section réinsertion, réadaptation et relèvement. Il est prévu que la Section, dans le courant de l'exercice 2006/07, transfère progressivement ses fonctions d'aide à la réduction des tensions et au règlement des différends mettant en cause des anciens combattants à des organismes des Nations Unies (notamment le PNUD), à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réinsertion et au Gouvernement. À l'heure actuelle, la Section fait porter l'essentiel de ses efforts sur des activités à moyen terme de relèvement et de réinsertion au bénéfice des déplacés qui sont rentrés chez eux, des anciens combattants et des collectivités qui les accueillent. Entre autres choses, elle continuera d'aider le Gouvernement à revoir la stratégie nationale de réinsertion afin qu'elle fasse la place voulue à la création d'emplois pour les anciens combattants et les autres groupes touchés par la guerre, et s'emploiera, avec le concours du HCR, du PNUD, du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'UNICEF, à faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de relèvement faisant appel aux ressources des collectivités locales. Dans le cadre de son soutien à l'effort national de relèvement socioéconomique, la Section a concentré son action sur la coordination de la remise en état d'éléments essentiels de l'infrastructure du pays, tels que le réseau routier, considérée comme une condition primordiale du redressement de l'économie libérienne. Durant l'exercice 2006/07, ce rôle de coordination sera progressivement assumé par l'organe du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria qui s'occupe spécifiquement de la reconstruction.

B. Ressources nécessaires

19. Le projet de budget de la MINUL pour l'exercice 2006/07 (A/60/653) prévoit des dépenses d'un montant brut total de 716 855 700 dollars (montant net : 706 550 700 dollars), chiffre inférieur de 5 566 400 dollars (0,8 %) au montant brut du crédit ouvert pour 2005/06 (722 422 100 dollars). Le personnel prévu comprend :

215 observateurs militaires, 14 785 soldats, 1 115 policiers civils (y compris les membres des unités constituées), 599 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 957 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 278 Volontaires des Nations Unies. Comme indiqué plus haut au paragraphe 12, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1667 (2006), a décidé de maintenir l'effectif maximum autorisé du personnel militaire de la Mission à 15 250 personnes (y compris les observateurs militaires). Ayant demandé des précisions sur ce point, le Comité consultatif a été informé que si des dépenses supplémentaires s'avèrent nécessaires par suite de la décision prise par le Conseil de proroger jusqu'au 30 septembre 2006 l'autorisation qu'il avait donnée précédemment de renforcer l'effectif du personnel militaire de la Mission, ou de nouvelles prorogations de cette autorisation, le Secrétaire général demandera à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits additionnels ou de l'autoriser à procéder aux engagements de dépenses nécessaires.

20. Au sujet des incidences financières du transfert temporaire de personnel militaire à l'ONUCI, dont il est question plus haut au paragraphe 12, le Comité consultatif rappelle que dans la lettre qu'il a adressée à son président le 6 avril 2006, le Contrôleur a indiqué que, puisque le Conseil de sécurité avait décidé que le personnel réaffecté d'une mission à une autre continuerait de faire partie de l'effectif maximum autorisé du personnel civil et militaire de sa mission d'origine (voir la résolution 1650 (2005) du Conseil de sécurité), les crédits ouverts pour la MINUL seraient utilisés pour couvrir les dépenses afférentes à la réaffectation temporaire de personnel à l'ONUCI. Figureront notamment parmi ces dépenses celles afférentes au remboursement dû aux pays fournisseurs de contingents au titre des troupes, du matériel appartenant aux contingents et du soutien autonome, ainsi que les dépenses afférentes aux rations et à l'approvisionnement en carburant. Les dépenses de soutien logistique et d'appui administratif seront de même imputées aux crédits ouverts pour l'ONUCI. Le Comité a été informé aussi qu'un état des dépenses entraînées par la réaffectation temporaire de personnel militaire à l'ONUCI lui serait communiqué lorsqu'il examinerait l'exécution du budget de la MINUL pour 2005/06 et le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2007/08.

1. Personnel militaire et police civile

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2005/06</i>	<i>Effectif approuvé/proposé pour 2006/07</i>
Observateurs militaires	215	215
Contingents ^c	15 035	15 035
Police civile des Nations Unies	635	875
Unités de police civile constituées	480	240

^a Compte tenu de l'adjonction temporaire de 250 militaires autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1626 (2005) pour la période allant du 15 novembre 2005 au 31 mars 2006 et de la décision prise par le Conseil, dans sa résolution 1667 (2006), de proroger cette autorisation jusqu'au 30 septembre 2006.

21. Le projet de budget prévoit que 240 policiers viendront renforcer l'effectif de la police civile des Nations Unies, et que celui des unités de police constituées sera réduit d'autant, afin de développer le perfectionnement par mentorat des membres des unités régionales de la police nationale. L'effectif de la police civile des Nations Unies sera maintenu à 875 durant les six premiers mois de l'exercice 2006/07, après

quoi il sera progressivement réduit de 260 policiers. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions budgétaires tenaient compte d'abattements pour délais de déploiement de 5 % et 2 %, respectivement, pour les observateurs militaires et pour les soldats des contingents.

22. Les dépenses prévues pour le personnel militaire et le personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se chiffrent au total à 378 911 900 dollars, et dépassent de 6 852 600 dollars, soit 1,8 %, le montant du crédit ouvert pour 2005/06. Cette augmentation tient principalement à ce qu'il est prévu, compte tenu d'un abattement pour délais de déploiement de 2 %, que l'effectif du personnel militaire des contingents restera à son maximum de 14 785 personnes pendant toute la durée de la période de 12 mois, alors que l'effectif moyen de ce personnel n'a été que de 14 002 personnes durant l'exercice 2005/06, et à ce que le nombre moyen de policiers civils effectivement déployés devrait être plus élevé en 2006/07 qu'en 2005/06. Cette augmentation est en partie compensée par les économies prévues sur l'indemnité de permission du fait que les contingents seront administrés selon la formule du soutien autonome, par la réduction prévue des frais de transport et autres dépenses liées au déploiement du matériel des contingents du fait qu'aucun rapatriement n'est prévu pour 2006/07, et par la diminution des dépenses liées à l'affectation, à la rotation et au rapatriement du personnel de la police civile des Nations Unies, diminution qui tient à l'application d'une formule de calcul des coûts dont les paramètres ont été revus à la baisse à raison de 25 % compte tenu de l'expérience de l'exécution du budget de 2004/05.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif proposé pour 2005/06^a</i>	<i>Effectif approuvé/proposé^b pour 2006/07</i>
Personnel recruté sur le plan international	607	594
Personnel recruté sur le plan national ^c	781	955
Volontaires des Nations Unies	278	278

^a Non compris les postes de la Division de l'assistance électorale, supprimés avec effet au 31 décembre 2005 (21 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 23 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 153 Volontaires des Nations Unies) et les postes qui seront financés par imputation aux crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (9 postes soumis à recrutement sur le plan international et 7 postes soumis à recrutement sur le plan national).

^b Non compris les postes financés par imputation aux crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (5 postes soumis à recrutement sur le plan international et 2 postes soumis à recrutement sur le plan national).

^c Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

23. Le Comité consultatif relève que le tableau récapitulatif indiquant les ressources humaines à prévoir qui figure dans le résumé du projet de budget de la MINUL ne fait pas ressortir clairement les modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en personnel de la Mission, et ne tient pas compte de la réduction d'effectifs résultant de l'achèvement des opérations électorales et de la dissolution de la Division de l'assistance électorale, laquelle est intervenue comme prévu le 31 décembre 2005 [voir A/59/630, tableau 5, note b)]. La dissolution de la Division a entraîné la suppression de 197 postes (21 postes soumis à recrutement sur le plan international, 23 postes soumis à recrutement

sur le plan national et 153 postes de Volontaires des Nations Unies). Huit postes (6 postes soumis à recrutement sur le plan international et 2 postes soumis à recrutement sur le plan national) ont été maintenus jusqu'au 30 juin 2006 pour un groupe électoral. Le Comité consultatif relève aussi que le tableau d'effectifs comprend des postes dont le coût sera imputé aux crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Tout en admettant qu'il y a là un élément d'information utile, le Comité consultatif, soucieux qu'une distinction bien claire soit établie entre les postes qui doivent figurer au tableau d'effectifs et ceux qui n'y ont pas leur place, demande qu'à l'avenir, les postes à pourvoir par recrutement de personnel temporaire figurent dans une colonne distincte des tableaux récapitulant les ressources humaines prévues, au lieu d'être simplement signalés par une note. Le Comité consultatif relève en outre que le projet de budget pour l'exercice 2006/07 prévoit la création de neuf postes (4 postes P-3 et 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national) correspondant à des emplois précédemment exercés par du personnel temporaire.

24. Comme il ressort du tableau qui précède, le projet de budget prévoit en fait 161 postes supplémentaires, résultat net de la suppression de 13 postes soumis à recrutement sur le plan international et l'adjonction de 174 postes soumis à recrutement sur le plan national. Le coût estimatif du personnel civil, tel qu'il est indiqué dans le document A/60/653, se chiffre à 108 487 800 dollars, compte tenu des taux de vacance prévus qui sont respectivement de 20 % et 5 % pour les postes soumis à recrutement sur le plan international et ceux soumis à recrutement sur le plan national.

Recommandations concernant les postes

25. *Suppression de deux postes [un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent des services généraux (autres classes)] au secrétariat de la Commission mixte de contrôle (composante 1, cessez-le-feu). Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la suppression de ces deux postes.*

26. *Conversion d'un poste P-2 de la Section des droits de l'homme et de la protection en poste soumis à recrutement sur le plan national (composante 2, action humanitaire et droits de l'homme). Au sujet de ce type de conversion, le Comité consultatif a exprimé la position suivante : il estime qu'il y a lieu d'encourager le remplacement progressif du personnel recruté sur le plan international par du personnel recruté sur le plan national dans les opérations de maintien de la paix, chaque fois que cela est faisable et économiquement rationnel, en vue d'aider la population locale à renforcer ses capacités et acquérir de nouvelles qualifications et à prendre progressivement en main les activités exercées par les missions (voir A/59/736, par. 58). Le Comité consultatif recommande donc l'approbation de la conversion proposée.*

27. *Conversion en postes à part entière de neuf postes précédemment financés par imputation aux crédits ouverts pour du personnel temporaire, soit quatre postes d'administrateur de programme (P-3) dont deux au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (redressement et gouvernance) et deux à la Section des secours, du redressement et du relèvement, et cinq postes de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) (composante 2, action humanitaire et droits de l'homme). Le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire*

général de formuler de nouvelles recommandations quant à un plan de retrait de la MINUL (voir plus haut, par. 12). **Bien que la phase de retrait de la Mission n'ait pas encore commencé, le Comité consultatif estime qu'il serait prudent d'en entreprendre dès maintenant les préparatifs. Estimant qu'il n'y a pas lieu, alors que le plan de retrait n'a pas encore été établi, de créer de nouveaux postes de spécialistes de l'action humanitaire et du développement, le Comité consultatif recommande le rejet des conversions proposées.**

28. *Création d'un poste P-3 de juriste (composante 3, réforme des services de sécurité).* Le titulaire de ce poste serait chargé de rédiger ou d'examiner plusieurs contrats et télégrammes chiffrés et de donner à de hauts fonctionnaires libériens et aux autorités judiciaires libériennes des avis sur les plaintes, les rapports d'enquête, les décisions des tribunaux libériens, les mémorandums d'accord, la politique judiciaire et les questions relatives au personnel. **Il semble au Comité consultatif que le travail de base prévu pour répondre aux besoins du Libéria dans le domaine juridique, notamment la rédaction de textes législatifs, devrait maintenant être achevé ou en bonne voie de l'être. Il ne considère donc pas que la création d'un poste P-3 se justifie à ce stade.**

29. *Conversion en poste soumis à recrutement sur le plan national de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) du Bureau du Chef de la police civile des Nations Unies (composante 3, réforme des services de sécurité).* **Pour les raisons rappelées plus haut au paragraphe 26, le Comité consultatif recommande l'approbation des conversions proposées.**

30. *Suppression de 27 postes soumis à recrutement sur le plan international [1 poste D-2, 1 poste P-5, 7 postes P-4, 11 postes P-3, 1 poste P-2, 4 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)], de 25 postes soumis à recrutement sur le plan national (2 postes d'administrateur et 23 postes d'agent des services généraux) et de 153 postes de Volontaires des Nations Unies, suppression qui est liée à la dissolution de la Division de l'assistance électorale (composante 4, processus de paix).* Comme indiqué plus haut au paragraphe 23, la Division de l'assistance électorale a cessé d'exister le 31 décembre 2005.

31. *Conversion en postes soumis à recrutement sur le plan national d'un poste P-2 et d'un poste d'agent du Service mobile du Bureau des communications et de l'information (composante 4, processus de paix).* **Pour les raisons rappelées plus haut au paragraphe 26, le Comité consultatif recommande l'approbation des conversions proposées.**

32. *Conversion en postes soumis à recrutement sur le plan national de cinq postes soumis à recrutement sur le plan international (1 poste d'agent des services généraux (autres classes) à la Section des services généraux, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) à la Section des transmissions et des technologies de l'information, 1 poste d'agent du Service mobile à la Section du personnel, et 2 postes d'agent du Service mobile à la Section des achats) (composante 5, appui).* **Pour les raisons rappelées plus haut au paragraphe 26, le Comité consultatif recommande l'approbation des conversions proposées.**

33. *Création de 161 postes d'agent des services généraux soumis à recrutement sur le plan national (62 pour la Section de la sécurité, 29 pour la Section des transports et 70 pour la Section du génie) (composante 5, appui).* Comme indiqué

dans le projet de budget, les services de sécurité sont actuellement assurés à Monrovia par une entreprise privée et dans les régions, par 134 vacataires. Les services de sécurité font complètement défaut dans 26 sites. Il est prévu de confier à des entreprises privées la prestation des services de sécurité dans les régions, y compris pour les 26 sites actuellement dépourvus de tels services, ce qui nécessitera 62 postes supplémentaires d'agent des services généraux, dont 26 pour la supervision du personnel des entreprises privées qui assureront la sécurité des 26 sites qui ne sont pas couverts actuellement et 36 pour assurer le fonctionnement 24 heures sur 24 de six centres de radiocommunications. La création de ces postes doit permettre à la Mission de se passer des services des 134 vacataires.

34. Pour ce qui est des postes demandés pour la Section des transports, le Comité consultatif a été informé que durant l'exercice 2005/06, la Section avait employé en moyenne 61 vacataires parce qu'il s'était avéré nécessaire d'ouvrir dans les régions des ateliers d'entretien du matériel de transport plus nombreux qu'initialement prévu. Pour 2006/07, il est prévu de mettre fin aux services de tous les vacataires et de créer 29 postes soumis à recrutement sur le plan national, dont les titulaires exerceraient des fonctions considérées comme répondant à des besoins permanents; ces postes se répartiraient comme suit :

- Six postes de mécanicien pour Monrovia (3 pour le groupe petites réparations et entretien du quartier général, 1 pour l'entretien des engins spécialisés et engins lourds et 2 pour l'unité de réparation des véhicules accidentés);
- Deux postes de mécanicien pour chacun des nouveaux ateliers ouverts à Voinjama et Tubmanburg;
- Dix-neuf postes de chauffeur de poids lourds pour le Groupe des transports et remorquages lourds. La MINUL utilise des poids lourds pour le réapprovisionnement mensuel en eau de ses postes, répartis dans tout le pays, ainsi que pour transporter et distribuer du carburant, collecter les eaux usées et transporter des matériaux de construction et de travaux publics.

35. Soixante-dix nouveaux postes soumis à recrutement sur le plan national sont demandés pour la Section du génie, principalement pour faire tourner les centrales électriques et les usines d'épuration des eaux installées dans 22 localités réparties sur tout le territoire libérien; ces postes comprennent : 5 postes de menuisier-charpentier, 9 postes d'électricien, 25 postes de mécanicien de groupe électrogène, 4 postes de spécialiste chauffage-ventilation-climatisation, 7 postes de plombier, 5 postes de manutentionnaire d'entrepôt, 11 postes pour les usines d'épuration des eaux, et 4 postes divers. Ce personnel supplémentaire doit remplacer des vacataires. Le Comité consultatif a été informé que le nombre de ces vacataires avait été en moyenne de 278 durant l'exercice 2005/06.

36. Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, communication d'informations lui permettant de comparer la structure des coûts du dispositif actuellement en place, qui fait appel à la fois à des vacataires et à des entreprises privées, à celle de la formule proposée, qui consisterait à remplacer des vacataires par du personnel recruté sur le plan national (voir annexe II). Il ressort du tableau communiqué au Comité consultatif que le remplacement des vacataires par du personnel recruté sur le plan national entraînerait une dépense supplémentaire de 1 411 500 dollars. Par ailleurs, alors que durant l'exercice 2005/06, la sécurité des services administratifs implantée dans les régions était assurée du fait qu'ils partageaient des locaux avec

les unités des contingents, il est prévu pour 2006/07 d'installer ces services dans des locaux distincts, ce qui fait que leur sécurité sera à la charge de la Mission. Il en résultera pour 2006/07 une augmentation de 1 104 900 dollars du coût du contrat conclu avec l'entreprise privée qui assure la prestation des services de sécurité. Ainsi, les coûts supplémentaires qu'entraînerait l'application de la formule nouvelle proposée pour 2006/07 se chiffrent au total à 2 516 400 dollars. Le Comité consultatif a été informé qu'il était impossible de déterminer à ce stade combien de vacataires pourraient être remplacés par du personnel recruté sur le plan national, et que des chiffres lui seraient communiqués à cet égard lorsqu'il examinerait le prochain projet de budget de la Mission.

37. Ayant à l'esprit le paragraphe 55 de son rapport d'ensemble du 22 avril 2005 sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/59/736), dans lequel il a souligné qu'une procédure budgétaire appropriée impliquait que les fonctions de caractère continu soient exercées par des fonctionnaires occupant des postes, le Comité consultatif recommande l'approbation des 161 postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national demandés pour la composante appui de la Mission.

38. Conversion en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de trois postes d'agent du Service mobile (1 poste de la Section du personnel et 2 postes de la Section des achats) et conversion en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international (1 à la Section des services généraux et 1 à la Section des transmissions et des technologies de l'information) (composante 5, appui). Pour les raisons rappelées plus haut au paragraphe 26, le Comité consultatif recommande l'approbation des conversions proposées.

39. Outre les remaniements d'effectifs mentionnés plus haut, la Mission prévoit de nombreuses réaffectations entre ses différentes composantes et à l'intérieur de chacune d'entre elles. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objections aux réaffectations proposées et encourage la Mission à recourir aux réaffectations pour s'adapter plus facilement aux changements de priorités qui accompagnent l'approche de sa phase de retrait.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Crédit ouvert pour 2005/06</i>	<i>Crédit demandé pour 2006</i>
243 863 900	229 456 000

40. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 est inférieur de 14 407 900 dollars (5,9 %) à celui du crédit ouvert pour 2005/06. Cette baisse tient principalement aux facteurs suivants : l'achèvement en 2005 des opérations électorales, qui permet de prévoir une réduction des dépenses de personnel temporaire, des frais de location de locaux et des dépenses afférentes au matériel électoral; la réduction prévue des dépenses de carburant et lubrifiants, qui tient à ce que ces dépenses ont été calculées sur la base de la consommation effective de l'exercice 2004/05; la réduction des frais de matériel de campement et des dépenses afférentes au remboursement des frais de cantonnement, due à ce que la majeure partie des unités des contingents seront

cantonnées dans des bâtiments en dur; enfin, la réduction des dépenses prévues pour l'achat de véhicules, due à ce que le nombre des véhicules spécialisés à acquérir pour les transports terrestres a été réduit de 59 par rapport aux estimations initiales. Ces réductions sont en partie contrebalancées par l'augmentation prévue des frais de transport aérien, imputable à la hausse du prix du carburant, qui de 0,58 dollar le litre en 2005/06 devrait passer à 0,76 dollar le litre en 2006/07, l'augmentation des dépenses à consacrer aux remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents, imputable à ce que le coût du personnel militaire a été budgétisé sur la base de l'effectif maximum autorisé alors que le budget de l'exercice 2005/06 tablait sur une réduction d'effectif, et l'augmentation prévue des dépenses afférentes aux services de sécurité et aux travaux de remise en état et de réaménagement des locaux.

Transports aériens

41. Dans son audit des opérations de maintien de la paix pour la période qui s'est achevée le 30 juin 2005, le Comité des commissaires aux comptes avait relevé qu'aucun des 25 appareils dont dispose la MINUL n'était suffisamment utilisé, le taux moyen de remplissage étant de 29 % pour le trafic passager et 18 % pour le trafic cargo¹. En réponse à cette observation, la Mission a indiqué (voir A/60/653, sect. V.C) qu'elle tenait des statistiques journalières et mensuelles du nombre d'heures de vol de chaque appareil, et qu'elle aménageait son programme de vols en fonction de ces statistiques. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que la Mission s'efforçait d'accroître le taux de remplissage de ses appareils, tant pour le trafic passager que pour le trafic cargo, en rationalisant les horaires des vols, et qu'elle avait déjà obtenu quelques résultats positifs. De plus, le Département des opérations de maintien de la paix a diffusé des directives détaillées pour l'établissement de leur budget aviation, et distribué des modèles destinés à faciliter ce travail. Les missions ont reçu pour instruction de fonder à l'avenir toutes leurs projections d'heures de vol sur les statistiques les plus récentes concernant le taux d'utilisation de leurs appareils. **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction de ces initiatives et compte que les résultats qu'elles auront permis d'obtenir seront exposés dans le prochain projet de budget.**

Information

42. Le Comité consultatif, au vu des informations complémentaires qui lui ont été communiquées, constate que malgré l'achèvement en 2005 des opérations électorales, les dépenses prévues pour l'information dans le projet de budget pour 2006/07 sont à peu près du même montant que celles approuvées pour 2005/06. Les effectifs restent inchangés, totalisant 64 postes (18 postes soumis à recrutement sur le plan international, 38 postes soumis à recrutement sur le plan national et 8 postes de Volontaires des Nations Unies) et les dépenses opérationnelles restent du même ordre (environ 2,5 millions de dollars). **Le Comité consultatif mesure l'importance des activités d'information, en particulier de la radio de la MINUL, pour la desserte des régions isolées du pays; il estime toutefois que la Mission devrait, dans la perspective de son retrait, promouvoir le développement de la capacité nationale en matière d'information.**

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 5 (A/60/5), vol. II, chap. II, par. 141.

Projets à effet rapide

43. Le projet de budget pour 2006/07 prévoit 1 million de dollars pour le financement de projets à effet rapide. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses prévues pour l'administration des projets à effet rapide réalisés par la MINUL se chiffraient à 371 600 dollars, soit 37 % du total des dépenses prévues pour ces projets. **Le Comité consultatif considère que cette proportion est excessive. Eu égard à l'objet premier des projets de ce type, les frais généraux afférents à leur administration devraient en tout état de cause être limités au strict minimum. Dans cet esprit, le Comité consultatif demande que le nombre et le niveau des postes du Groupe des projets à effet rapide soient revus. Il estime en outre que pour la réalisation de projets de ce type, la Mission devrait s'attacher à établir des partenariats, y compris des partenariats locaux, pour n'avoir à prendre en charge qu'une partie des frais d'administration qui s'y rapportent.**

44. Le Comité consultatif rappelle que le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies avait recommandé dans son rapport (« le Rapport Brahimi ») que le financement des projets à effet rapide soit prévu dès la première année dans le budget des missions [voir A/55/305-S/2000/809, par. 47 a)]. Par sa résolution 58/315 du 16 juillet 2004, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité spécial des opérations de maintien de la paix tendant à ce que des ressources soient allouées aux projets à effet rapide jusqu'à la deuxième année d'une opération de maintien de la paix, à condition qu'elles continuent de servir directement à la réalisation du mandat de la Mission et soit répondent à des besoins qui ne sont pas couverts par les activités d'aide au développement et d'aide humanitaire déjà en place, soit servent à stimuler ces activités². Il a dans bien des cas été dérogé à cette condition; l'Assemblée générale, dans la section VII de sa résolution 59/296 du 22 juin 2005, a prié le Secrétaire général de rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et de veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus. **Le Comité consultatif considère que c'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de décider s'il y a lieu de modifier les principes applicables aux projets à effet rapide, ou d'accorder une dérogation à ces principes dans le cas d'espèce. S'il est décidé que des projets à effet rapide pourraient être poursuivis passé la période initiale de deux ans, il conviendra de veiller à ce que ces projets restent conformes à l'esprit de la formule dont ils procèdent et soient convenablement coordonnés avec les activités de développement et d'aide humanitaire menées par d'autres organismes dans la zone de la Mission.**

V. Conclusion

45. La teneur de la décision attendue de l'Assemblée générale sur le financement de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 est indiquée au paragraphe 26 du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour cet exercice (A/60/645). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 81 021 200 dollars, ainsi que les recettes et ajustements d'un montant total de 27 287 500 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités qui seront arrêtées par l'Assemblée générale.**

² Ibid., cinquante-huitième session, Supplément n° 19 (A/58/19), par. 91.

46. La teneur de la décision attendue de l'Assemblée générale au sujet du financement de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 est indiquée au paragraphe 32 du projet de budget de la Mission pour cet exercice (A/60/653). Lorsqu'il a arrêté ses conclusions quant aux ressources à allouer à la MINUL pour l'exercice 2006/07, le Comité consultatif a tenu compte de ce que le total des dépenses de l'exercice 2005/06 semblait devoir être proche du montant du crédit ouvert (voir par. 11 et annexe I).

47. Comme indiqué plus haut aux paragraphes 19 et 20, les dépenses supplémentaires que pourrait entraîner la prorogation de l'autorisation de relèvement de l'effectif maximum du personnel militaire ou la réaffectation temporaire de personnel militaire à l'ONUCI feront l'objet d'un rapport distinct.

48. Compte tenu des recommandations qu'il formule plus haut au paragraphe 28, le Comité consultatif préconise que le montant total des dépenses prévues pour la MINUL (716 885 700 dollars) soit réduit de 138 000 dollars. Il recommande en conséquence à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant net de 716 717 700 dollars pour le maintien de la MINUL durant la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 : rapport du Secrétaire général (A/60/645)
- Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 : rapport du Secrétaire général (A/60/653)
- Mission des Nations Unies au Libéria : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} août 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 – rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736/Add.11)
- Résolutions 58/261 B, 59/292 et 59/296 de l'Assemblée générale
- Dixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2006/159)
- Résolutions 1626 (2005), 1657 (2006) et 1667 (2006) du Conseil de sécurité

Annexe I

Mission des Nations Unies au Libéria : dépenses engagées et dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En dollars des États-Unis)

Catégorie et rubrique	Dépenses engagées au 30 avril 2006			Dépenses prévues			Écart en pourcentage (G)=(F/A)	Explications des économies ou dépassements de crédits
	Crédit ouvert ^a (A)	Dépenses engagées (B)	Solde (C)=(A - B)	Dépenses prévues pour mai et juin 2006 ^b (D)	Total des dépenses engagées et prévues au 30 juin 2006 (E)=(B + D)	Montant estimatif du solde qui restera inutilisé au 30 juin 2006 (F)=(A - E)		
I. Personnels militaire et de police								
212 Observateurs militaires	11 711 500	8 971 198	2 740 302	1 776 073	10 747 271	964 229		
	312 042							
213 Soldats des contingents	200	311 297 455	744 745	13 640 970	324 938 425	(12 896 225)		
214 Police civile	37 539 600	25 221 945	12 317 655	4 705 340	29 927 285	7 612 315		
216 Unités de police constituées	10 766 000	10 052 125	713 875	1 611 043	11 663 168	(897 168)		
Total partiel, I	372 059 300	355 542 723	16 516 577	21 733 426	377 276 149	(5 216 849)	-1	Le dépassement de crédit prévu est dû à ce que l'effectif du personnel militaire a été maintenu à son maximum alors que le budget prévoyait le retrait de trois bataillons le 1 ^{er} mars 2006; le solde inutilisé prévu pour la police civile est dû à ce que le taux de vacance de postes a été plus élevé que le taux budgétisé et à ce que l'effectif de la police civile a diminué (tandis que celui des unités constituées augmentait).
II. Personnel civil								
221 Personnel recruté sur le plan international	83 040 400	68 035 597	15 004 803	13 664 580	81 700 177	1 340 223		
222 Personnel recruté sur le plan national	9 867 700	8 804 685	1 063 015	2 283 200	11 087 885	(1 220 185)		
223 Volontaires des Nations Unies	13 350 900	13 241 999	108 901	1 533 000	14 774 999	(1 424 099)		

Catégorie et rubrique	Dépenses engagées au 30 avril 2006			Dépenses prévues			Écart en pourcentage (G)=(F/A)	Explications des économies ou dépassements de crédits
	Crédit ouvert ^a (A)	Dépenses engagées (B)	Solde (C)=(A - B)	Dépenses prévues pour mai et juin 2006 ^b (D)	Total des dépenses engagées et prévues au 30 juin 2006 (E)=(B + D)	Montant estimatif du solde qui restera inutilisé au 30 juin 2006 (F)=(A - E)		
Total partiel, II	106 259 000	90 082 281	16 176 719	17 480 780	107 563 061	(1 304 061)	-1,2	Volontaires.
III. Dépenses opérationnelles								
224 Personnel temporaire	2 767 600	2 317 012	450 588	341 400	2 658 412	109 188		
225 Personnel fourni par le Gouvernement	-	-	-	-	-	-		
226 Observateurs civils (élections)	-	-	-	-	-	-		
227 Consultants	676 200	231 607	444 593	18 800	250 407	425 793		
228 Voyages	1 869 200	1 748 285	120 915	462 456	2 210 741	(341 541)		
230 Installations et infrastructure	89 841 900	68 500 062	21 341 838	14 167 697	82 667 759	7 174 141		
231 Transports terrestres	29 374 000	14 395 440	14 978 560	5 345 415	19 740 855	9 633 145		
232 Transports aériens	61 791 700	58 450 727	3 340 973	3 452 000	61 902 727	(111 027)		
233 Transports maritimes	3 003 400	1 237 835	1 765 565	1 200 000	2 437 835	565 565		
234 Transmissions	23 501 300	18 588 637	4 912 663	2 433 450	21 022 087	2 479 213		
235 Technologies de l'information	4 178 900	3 011 959	1 166 941	637 761	3 649 720	529 180		
236 Services médicaux	13 995 700	15 855 273	(1 859 573)	1 470 641	17 325 914	(3 330 214)		
237 Matériel spécialisé	5 205 500	5 191 840	13 660	-	5 191 840	13 660		
238 Fournitures, services et matériels divers	6 898 400	6 797 588	100 812	819 600	7 617 188	(718 788)		

Le dépassement de crédit prévu est dû aux facteurs suivants : taux de vacance de postes inférieur à celui budgétisé; entrée en vigueur le 1^{er} mars 2006 d'un nouveau barème des traitements pour le personnel recruté sur le plan national; recrutement de Volontaires des Nations Unies supplémentaire pour les élections; relèvement de l'indemnité de cherté de vie versée aux

Catégorie et rubrique	Dépenses engagées au 30 avril 2006			Dépenses prévues			Écart en pourcentage (G)=(F/A)	Explications des économies ou dépassements de crédits
	Crédit ouvert ^a (A)	Dépenses engagées (B)	Solde (C)=(A - B)	Dépenses prévues pour mai et juin 2006 ^b (D)	Total des dépenses engagées et prévues au 30 juin 2006 (E)=(B + D)	Montant estimatif du solde qui restera inutilisé au 30 juin 2006 (F)=(A - E)		
239 Projets à effet rapide	1 000 000	905 953	94 047	94 047	1 000 000	–		
Total partiel, III	800 244 103	197 232 218	46 871 582	30 443 267	227 675 485	16 428 315	7	Les soldes dont il est prévu qu'ils resteront inutilisés s'expliquent par les facteurs suivants : dépenses inférieures aux prévisions pour les achats de carburant et la location de locaux; achat de véhicules moins nombreux que prévu; dépenses afférentes aux télécommunications et à l'achat de pièces de rechange inférieures à celles budgétisées.
Total brut	100 722 422	642 857 222	79 564 878	69 657 473	712 514 695	9 907 405	1	
Recettes provenant des contributions du personnel	11 215 700	8 920 305	2 295 395	1 801 724	10 722 029	493 671		
Total net	711 206 400	633 936 917	77 269 483	67 855 749	701 792 666	9 413 734		
Valeur des contributions volontaires en nature (budgétisées)	120 000			–	–	120 000		
Total général	100 722 542	642 857 222	79 564 878	69 657 473	712 514 695	10 027 405	1	

^a Non compris la part du budget de la MINUL allant au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

^b Les dépenses non ordonnancées au 30 avril 2006 ont été incluses dans celles prévues pour mai et juin.

Annexe II

**Coût des services pour la prestation desquels
la Mission des Nations Unies au Libéria s'est adressée
à des entreprises privées ou à des vacataires
durant l'exercice 2005/06 et dépenses prévues
pour l'exercice 2006/07 au titre de ces services**

A. 2005/06

	<i>Vacataires</i>		<i>Entreprises privées</i>		Coût total
	<i>Nombre^a</i>	<i>Coût (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût (milliers de dollars É.-U.)</i>	
Transports	61	152,3	–	–	152,3
Génie	278	693,9	–	–	693,9
Sécurité ^b	134	334,5	1	1 266,0	1 600,5
Total	473	1 180,6	1	1 266,0	2 446,6

B. 2006/07

	<i>Vacataire</i>		<i>Personnel de la Mission</i>		<i>Entreprises privées</i>		Coût total (milliers de dollars É.- U.)
	<i>Nombre^a</i>	<i>Coût (milliers de dollars É.- U.)</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Coût (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût (milliers de dollars É.-U.)</i>	
Transports	–	–	29	466,9	–	–	466,9
Génie	–	–	70	1 127,0	–	–	1 127,0
Sécurité ^b	–	–	62	998,2	1	2 370,9	3 369,1
Total	–	–	161	2 592,1	1	2 370,9	4 963,0

C. Écart d'un exercice à l'autre (B moins A)

	Coût supplémentaire (milliers de dollars É.-U.)
Transports	314,6
Génie	433,1
Sécurité ^b	1 768,6
Total	2 516,4

^a Nombre moyen de vacataires pour la période considérée.

^b Pendant l'exercice 2004/05 et la majeure partie de l'exercice 2005/06, la sécurité des services administratifs implantés dans les régions était assurée du fait que ces services partageaient des locaux avec les unités des contingents. Pour l'exercice 2006/07, il est prévu d'installer ces services ailleurs, ce qui obligera la Mission à prendre en charge leur sécurité, moyennant une dépense supplémentaire estimée à 2,5 millions de dollars.